

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mars 2025
Extrait des délibérations n°11

Date de convocation : le 04 mars 2025. Date d'affichage : le 04 mars 2025

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 10 mars 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de HONDOUVILLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DEBUS.

Membres en exercice : 56

Présents : 46

Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : DAUBEUF-LA-CAMPAGNE - EMANVILLE - SAINT-MESLIN-DU-BOSC - IVILLE

NOTA : Monsieur Jean-Paul LEGENDRE s'est retiré de la séance. Le doyen de l'assemblée : Monsieur Jean-Paul VALIGNAT a procédé aux votes des différents comptes financiers uniques et administratifs 2024.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance - Excusée	BUISSON Sébastien - Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry - Absent	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François - Absent
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMENVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul - Absent	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabelle - Excusée - POUVOIR : M-N. CHEVALIER DAVOUST Francis DETAILLE Edouard LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier - Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Absent	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky - Excusé - POUVOIR : J. LARGESSE LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme - Excusé	MORISSET Maryse
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mars 2025
Extrait des délibérations n°11**

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe ordures ménagères (OM) - compte financier unique 2024

Les résultats 2024 sont arrêtés comme suit :

FONCTIONNEMENT

		Montant
Recettes réalisées fonctionnement	A	3 897 954,64
Dépenses réalisées fonctionnement	B	3 544 542,60
Soldes des opérations de l'exercice	C = A - B	353 412,04
Résultats antérieurs reportés	D	221 332,40
Résultat de clôture fonctionnement	D+C	574 744,44

INVESTISSEMENT

		Montant
Recettes réalisées investissement	A	78 493,22
Dépenses réalisées investissement	B	190 770,91
Soldes des opérations de l'exercice	C = A - B	-112 277,69
Résultats antérieurs reportés	D	187 820,38
Solde de clôture investissement	C+D	75 542,69
Différence entre les restes à réaliser	E	-89 321,20
Résultat cumulé investissement	C+D+E	-13 778,51

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et notamment l'article 242 modifié,
Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, et notamment l'article 205,
Vu la délibération du conseil communautaire n°13 en date du 06 juillet 2021 relative à la mise en place de la comptabilité M57,
Vu la délibération n°2022-1 du 20 juin 2022 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP),
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et L.5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 03 mars 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le compte financier unique du budget annexe ordures ménagères 2024, tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Alain DEBUS



Adoptée à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul LÉGENDRE

